

PIÉTONISATION
des cœurs de villes
et d'arrondissements

26-27
SEPT
2020

LA VOIE EST LIBRE!



Piétonisation

DANS LES CŒURS DE VILLES
ET D'ARRONDISSEMENTS

Week-end
26-27
SEPTEMBRE
2020

➤ de 11h à 19h

Les 26 et 27 septembre, Lyon, Villeurbanne et la Métropole de Lyon ont choisi de transformer l'habituel « mardi sans voiture » en week-end « la voie est libre ».

Ce dispositif rendra piéton la Presqu'île mais aussi plusieurs rues dans chaque arrondissement de Lyon ainsi qu'à Villeurbanne.

Infos pratiques, rues concernées, véhicules autorisés... Ce guide vous accompagne pendant cette nouvelle période sans voiture.

www.grandlyon.com/pietonisation

**VENEZ PROFITER
de vos nouveaux
espaces piétons**

Ces dispositifs de piétonisation permettent aux piétons et piétonnes d'être prioritaires sur l'ensemble des zones concernées. Ils peuvent ainsi déambuler sur une chaussée apaisée.

Vos commerçants vous attendent dans ces nouveaux espaces avec des animations mises en place pour l'occasion.

PRIORITÉ AUX PIÉTON-ES !

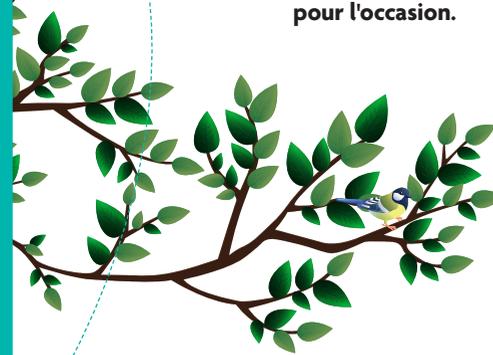
Du + prioritaire au - prioritaire dans la zone :

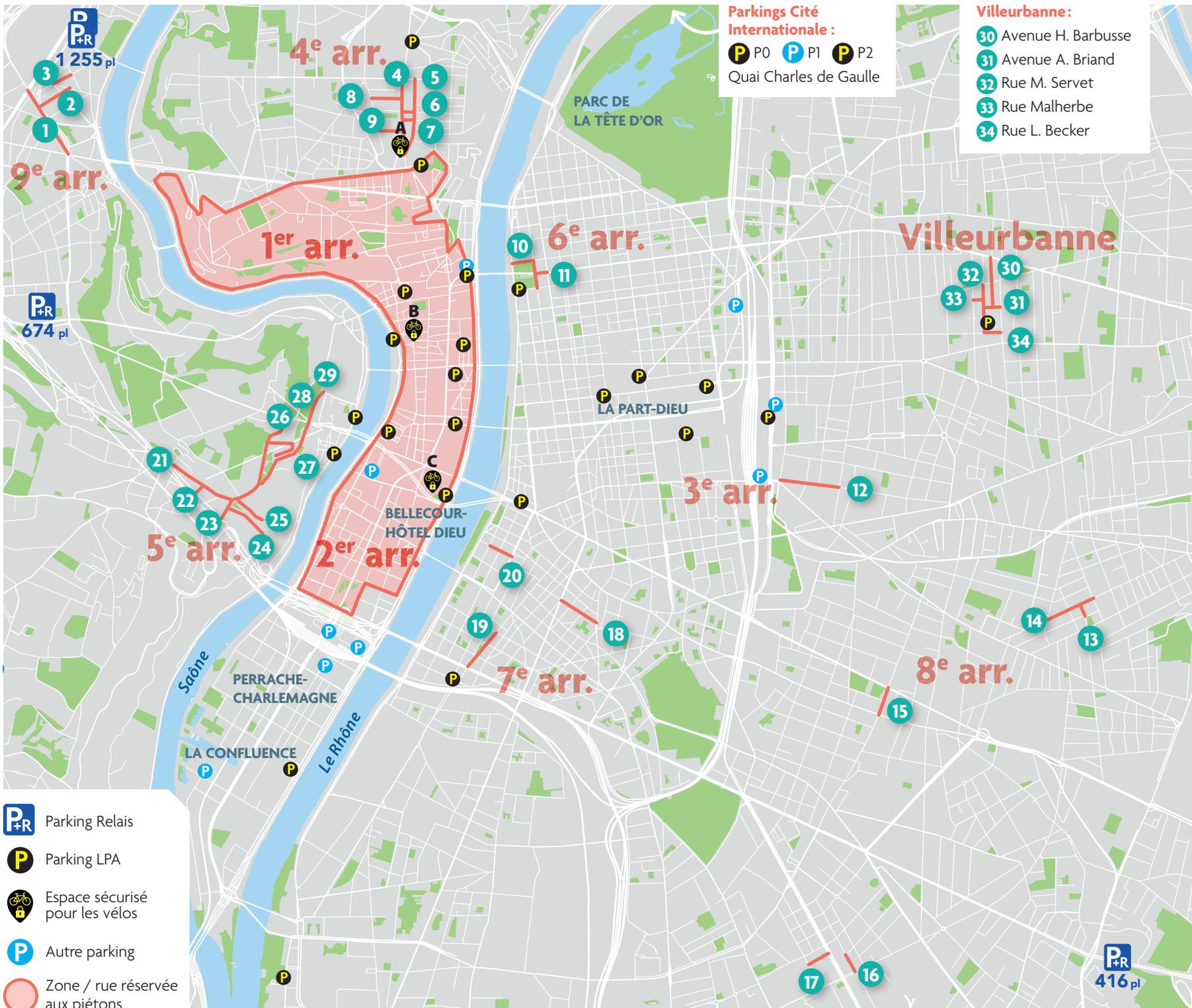
1. Piétons et piétonnes
2. Cyclistes
3. Véhicules autorisés (à l'allure du pas)

La circulation des véhicules est limitée. Les automobilistes non-résidents peuvent uniquement accéder aux parkings. La circulation sur la zone piétonisée leur est interdite.

Seuls certains véhicules sont autorisés à circuler dans la zone piétonisée, à 5 km/h et selon le sens de circulation indiqué. (Pendant la piétonisation, des sens de circulation pourront être modifiés).

Les riverains ainsi que certains usagers (voir p. 6-7) peuvent également stationner dans les rues indiquées.





Parkings Cité Internationale :
 P P0 P P1 P P2
 Quai Charles de Gaulle

Villeurbanne :
 30 Avenue H. Barbusse
 31 Avenue A. Briand
 32 Rue M. Servet
 33 Rue Malherbe
 34 Rue L. Becker

3^e arrondissement :
 12 Rue Paul Bert
 13 Cours Eugénie
 14 Cours Dr Long

4^e arrondissement :
 4 Grande rue de la CR
 5 Rue du Mail
 6 Rue du Chariot d'Or
 7 Rue d'Ivry
 8 Rue Rosset
 9 Rue Dumont

5^e arrondissement :
 21 Rue de Trion
 22 Rue St Alexandre
 23 Rue des Tourelles
 24 Passage des Hauts de St-Just
 25 Pl. Abbé Larue
 26 Pl. des Minimes - Rue de l'Antiquaille
 27 Rue Pr Pierre Marion
 28 Rue des Macchabées
 29 Montée du Chemin Neuf

6^e arrondissement :
 10 Place Maréchal Liautey
 11 Cours Franklin Roosevelt

7^e arrondissement :
 18 Rue de la Thibaudière
 19 Place Jules Guesde - rue Sébastien Gryphe
 20 Rue Bonald

8^e arrondissement :
 15 Place Ambroise Courtois
 16 Rue du Commandant Pégout
 17 Place du 8 mai 1945

9^e arrondissement :
 1 Rue de Bourgogne
 2 Rue Laporte
 3 Rue de la Claire

-  Parking Relais
-  Parking LPA
-  Espace sécurisé pour les vélos
-  Autre parking
-  Zone / rue réservée aux piétons

P+R
416 pl

Infos pratiques

POUR LE STATIONNEMENT VOITURE

Les véhicules non-autorisés à stationner dans le périmètre devront être déplacés au plus tard avant 11h00 le samedi 26 et le dimanche 27/09

➤ Privilégiez les parkings LPA et les parkings-relais TCL pour stationner

Sur la Presqu'île, les rues suivantes seront totalement interdites au stationnement : rue Auguste Comte, rue Édouard Herriot, rue de Brest, rue Paul Chenavard, place Sathonay, rue des Capucins, rue Louis Vitet, rue des pierres plantées.

Dans les autres secteurs, certaines places pourront parfois être interdites au stationnement pour des animations. Une signalétique particulière sera apposée sur la voirie.

➤ Les accès aux parkings LPA seront maintenus

Afin d'accompagner les riverains n'ayant plus la possibilité de stationner leur véhicule dans leur rue, LPA proposera deux formules promotionnelles :

- **Gratuité** pour les résidents dans les parcs extérieurs (Marché Gare, Cité Internationale P0 et Tony Garnier) et accès aux transports en commun pour rejoindre son domicile avec des tickets TCL*.
- **Stationnement de 10€** pour le week-end dans les parkings ou parcs de stationnement en Presqu'île.

Ces offres concerneront uniquement les résidents des périmètres "la voie est libre" de Lyon et Villeurbanne ayant une vignette de stationnement résident sur voirie en cours de validité. Pour en bénéficier il faudra acquérir une carte d'accès avant le 26 septembre.

Rendez-vous sur www.lpa.fr ou directement dans un parc de stationnement pour plus d'information.

* 1 ticket TCL valable pendant 24h offert par TCL



Les exceptions

Véhicules autorisés à circuler et stationner sans justificatif

- ▶ Services d'urgence, d'intervention, de secours et de services publics
- ▶ Transports de fonds
- ▶ Convois funéraires
- ▶ Les Bus TCL

Véhicules autorisés à circuler et à stationner dans les périmètres (sauf rues interdites), sur présentation d'un justificatif :

- ▶ **Riverains habitants**, sur présentation de la vignette de stationnement résidentiel – secteur 7, et/ou facture domiciliée.
- ▶ **Non-résidents disposant d'un garage**, sur présentation d'un justificatif. Stationnement autorisé sur votre emplacement privé.
- ▶ **Véhicules à destination des parcs publics**, y compris Grolée, Bourse et Terreaux.
- ▶ **Personnes à mobilité réduite**, sur présentation de la carte mobilité inclusion « Stationnement ».
- ▶ **Professionnels de santé**, sur présentation du caducée ou de la carte professionnelle.
- ▶ **Livreurs**, sur présentation du bon de livraison.
- ▶ **Artisans en intervention**, sur présentation du carnet de commande.
- ▶ **Véhicules en auto-partage labellisés**, avec vignette de label sur le pare-brise
- ▶ **Taxis**, en activité avec leurs véhicules de fonction.
- ▶ **VTC**, sur présentation des deux macarons officiels. Arrêt autorisé, uniquement pour dépose de clients.
- ▶ **Clients des hôtels**, sur présentation du bon de réservation - voucher. Arrêt autorisé, uniquement pour pose et dépose de bagages.
- ▶ **Véhicules de déménagement**, sur présentation de l'arrêté de stationnement.
- ▶ **Auto-écoles**, Arrêt autorisé pour dépose d'élèves.

Rappel :
la vitesse
est limitée à
5 KM/H.



Comment se déplacer



EN VILLE ?

Venez à pied, en vélo ou en transport en commun ! Si vous êtes en voiture, privilégiez les parkings LPA et les parkings relais TCL.

Pour les vélos, vous pourrez stationner gratuitement et en toute sécurité dans l'un des 3 parcs "éphémères" proposés par LPA et WheelSkeep.

Sur place, dans les cœurs de villes et d'arrondissements, vous pouvez déambuler sur la chaussée sans vous préoccuper des voitures.

- ▶ Les lignes de bus des secteurs concernés s'adapteront au dispositif, certaines seront ainsi déviées et d'autres verront leur capacité augmenter sur l'ensemble de la journée, jusqu'à la fin de l'événement (environ 20h).

Les lignes de métro A, C et D seront renforcées de 11h à 19h.

Plus d'infos sur :

www.tcl.fr et www.lpa.fr

*Retrouvez la localisation des parcs sécurisés WheelSkeep sur la carte présentée en page 3 et 4

vélo'v

Un dispositif spécial sera appliqué lors de ce week-end de piétonisation :
les abonnés auront droit à 2h de trajet lors de leur utilisation d'un Vélo'v (contre 30 minutes habituellement)

Pensez au respect des gestes barrières :
distanciation physique,
lavage de mains et port du masque !!



grandlyon.com/pietonisation
lyon.fr
villeurbanne.fr